Résolution sur un partenariat transatlantique UE /États-Unis, renouvelé pour le troisième Millénaire

2003/2551(RSP) - 19/06/2003 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

En adoptant à 303 pour, 109 contre et 47 abstentions une résolution déposée par la commission des affaires étrangères, le Parlement européen invite à redéfinir un "dialogue équilibré" pour renforcer la coopération politique, économique et sécuritaire entre l'Europe et les États-Unis. Dans la poursuite d'intérêts communs, il s'agit de formuler une véritable stratégie afin de trouver des solutions communes aux problèmes mondiaux. Sur le plan politique, le Parlement se dit préoccupé par l'influence "croissante des courants néo-conservateurs" de la politique américaine qui "privilégient les solutions unilatérales et souvent militaires aux problèmes mondiaux". Le Parlement propose la mise sur pied d'une stratégie à long terme dans la lutte contre le terrorisme. Il insiste toutefois sur le respect des droits de l'homme et des libertés publiques et demande que tout accord de coopération policière et judiciaire garantisse un procès équitable aux citoyens européens et le respect de la protection des données. Le Parlement appelle aussi à une collaboration plus étroite dans la reconstruction de l'Afghanistan et de l'Irak. Il souligne également l'importance d'une action de collaboration dans les relations avec le monde arabe, le processus de paix au Proche-Orient et la Corée du Nord. Le Parlement déplore que les États-Unis n'adhèrent pas intégralement aux instruments internationaux des droits de l'homme et du droit humanitaire, tels que la protection des droits de l'enfant, l'abolition de la peine de mort et le traitement des prisonniers de guerre dans le cadre de récents conflits. Il demande instamment aux États-Unis d'adhérer au statut de la Cour pénale internationale. Sur le plan économique, le Parlement propose un traité-cadre prévoyant la mise en place d'un "marché transatlantique". Il invite les partenaires transatlantiques à accroître l'aide au développement afin d'atteindre la proportion de 0.7% qui a été fixée par l'ONU. De plus, il réclame un engagement commun pour mettre un terme au protectionnisme agricole contre les producteurs des pays en voie de développement. La résolution souligne également la nécessité de trouver une réponse commune aux défis tels que le problème du réchauffement planétaire. Par ailleurs, le Parlement convient avec la Commission européenne que la plainte déposée par les États-Unis auprès de l'OMC concernant les procédures d'autorisation de l'UE pour les OGM est "juridiquement et économiquement non fondée et politiquement inutile". Sur le plan sécuritaire, le Parlement rappelle que l'OTAN demeure "le cadre essentiel pour les opérations de la coalition". Dans cette optique, il souligne l'importance de renforcer les capacités de l'OTAN et la défense européenne. De plus, une attention particulière devrait être accordée aux interprétations de deux points touchant à la sécurité. Premièrement, la question de la "légitimité du recours à la force en l'absence d'un mandat de l'ONU" et deuxièmement, le concept de "frappes préventives". Le Parlement appelle aussi à une relance du contrôle desarmements dans le cadre du système de l'ONU afin d'empêcher toute nouvelle course aux armements. Enfin, pour renouveler le cadre institutionnel, le Parlement encourage la création d'une "assemblée transatlantique" réunissant le Parlement européen, les parlements nationaux et le Congrès dans le but de relancer véritablement l'ensemble du processus. Il encourage, y compris sur le plan financier, les échanges de jeunes afin de garantir une meilleure compréhension mutuelle.